Markel Care et organismes sans but lucratif est une police d'assurance combinée pour les entreprises à but lucratif et sans but lucratif, y compris les fournisseurs de services de soins, de soutien en santé, d'éducation et les organisations communautaires.

Markel souscrit depuis longtemps l'assurance soins sociaux. Nos souscripteurs ont une connaissance approfondie de l'évaluation nuancée des risques, des couvertures d'assurance personnalisées et de la conformité réglementaire afin de soutenir nos courtiers et leurs clients.

En travaillant avec l'équipe de soins de Markel Canada, vous bénéficierez d'un excellent service, de conseils en matière d'atténuation des risques et de services aux titulaires de police qui permettront à vos clients d'exercer leurs activités dans les meilleures conditions possibles, sans interruption.

L'équipe des sinistres de Markel Canada est là pour vous à chaque étape du processus, s'assurant que vous recevez le soutien et l'indemnisation que vous méritez au moment où vous en avez besoin le plus. Nous sommes créatifs dans la manière dont nous gérons et réglons les sinistres et nous nous appuyons sur l'excellence mondiale de nos équipes de sinistres primées au Royaume-Uni et aux États-Unis; vous bénéficiez du soutien d'un réseau mondial d'experts. Nous nous engageons à être bien outillés pour traiter les demandes générales et complexes avec rapidité et en faisant preuve d'un professionnalisme irréprochable.



Meilleures pratiques et services de gestion des risques

Compléments à Markel Care

Un soutien supplémentaire en cas de perte peut aider les professionnels de la santé et les entreprises à réduire leur charge financière ou l'incidence sur l'exploitation. Nos compléments comprennent la gestion de crise, l'assurance des dons, le remboursement en cas d'usurpation d'identité, l'accompagnement de personnes en deuil ou ayant subi un événement traumatisant, et bien plus encore.

Services de gestion des risques

Un service sur mesure offert par le partenariat exclusif de Markel avec les consultants en soins Davies. Chaque politique confirmée comprend huit heures de révision des politiques et des procédures, des conseils en matière de contrôle de la qualité des risques, une planification de la continuité, un examen et des recommandations visant à améliorer les soins professionnels, les pratiques en matière de santé, les installations, et bien plus encore.

Services juridiques

Des conseils juridiques faciles d'accès simplifient la gestion de votre entreprise. En partenariat avec ARAG, nous offrons aux assurés l'accès à une ligne d'assistance juridique, à une assistance en matière de ressources humaines et de soutien émotionnel, ainsi qu'à un centre d'accès aux documents juridiques et à des services de révision.

Qui nous soutenons

Services à l'enfance et à la jeunesse

- Garderies autorisées
- Agences de garde en milieu familial
- Enseignement privé/indépendant (de la maternelle à la terminale)
- Services de soutien aux enfants et aux jeunes
  - Organismes jeunesse mettant l'accent sur la prévention de la toxicomanie, la formation aux aptitudes à la vie quotidienne et le développement social positif
  - Jeunes ayant des problèmes de santé mentale
  - Services pour les jeunes handicapés

Services pour adultes vulnérables

- Soins de jour pour adultes
- Soins à domicile – Préposés aux services de soutien à la personne, camaraderie, soins non médicaux, soins de répit
- Services d'aide aux personnes handicapées
- Services de consultation individuelle et familiale
- Soins aux personnes âgées

Services communautaires

- Centres communautaires
- YMCA ET YWCA
- Services alimentaires communautaires/banques alimentaires
- Formation professionnelle et services d'alphabétisation
- Organisations sans but lucratif et organismes de bienfaisance enregistrés
- Organismes de collecte de fonds et d'octroi de subventions

Couverture d'assurance combinée

Responsabilité civile générale des entreprises – Limites de la police de première ligne jusqu'à 10 millions de dollars

Responsabilité en cas d'abus – Réclamations* – Limites de la police de première ligne jusqu'à 5 millions de dollars

- Défense des employés et des bénévoles
- Remboursement des frais de défense pénale
- Frais médicaux, de réadaptation et de counseling

**Le formulaire de déclaration de sinistre est disponible sous réserve d'un examen par le service de souscription.*

Responsabilité civile professionnelle – Limites de la police de première ligne jusqu'à 10 millions de dollars



Responsabilité civile des administrateurs et des dirigeants – Limites de la police de première ligne jusqu'à 10 millions de dollars

Propriété – Valeurs jusqu'à 30 millions de dollars

- Pertes d'exploitation
- Protection Bris de machines
- Vols et détournements

Frais d'ordre juridique

- Litiges liés à l'emploi
- Protection supplémentaire des employés
- Litiges contractuels et recouvrement de créances
- Défense juridique
- Protection fiscale
- Protection des biens
- Appel en matière de permis légal
- Conformité et réglementation
- Dommages corporels

Police complémentaire et excédentaire – Limites jusqu'à 25 millions de dollars

- Abus – Réclamations – Limites jusqu'à 5 millions de dollars

markel.ca

Notre équipe

Carlene Forde
Directrice, Secteur Care
416 601-2458
carlene.forde@markel.com

Megan Lagrue
Souscriptrice principale, Secteur Care
416 933-3652
megan.lagrue@markel.com

Jayanth Ganesh
Souscripteur principal, Secteur Care
416 601-3242
jayanth.ganesh@markel.com

Evan Dong
Souscripteur, Secteur Care
416 601-4383
evan.dong@markel.com

Lankika Seneviratne
Souscriptrice, Secteur Care
416 601-2467
lankika.seneviratne@markel.com